



Paris, le 8 mars 2016

Objet: Afer Diversifié Durable (Code ISIN : FR0010821470)

Chère cliente, cher client,

Vous êtes actuellement porteurs du FCP Afer Diversifié Durable et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons de la décision prise par le Directoire de la Société de gestion le 1^{er} mars 2016 de modifier le prospectus de votre FCP.

Le FCP va faire l'objet des modifications suivantes :

- Modification de la limitation de la détention de titres émis par des émetteurs publics non notés ou de notation inférieure à A ;
- Possibilité d'utiliser les instruments dérivés sur les devises.

L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour le 16 mars 2016.

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Modification du profil de risque / rendement : Oui
- Augmentation du profil de risque / rendement : Oui
- Augmentation des frais de gestion : Non

	AVANT	APRES
Titres de créance et instruments du marché monétaire	<p>Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...)</p> <p>Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et pourront relever accessoirement de marchés de pays membres de l'OCDE, à condition que les titres soient libellés en euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.</p> <p>La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs, notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un même émetteur non noté ou de notation inférieure à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une</p>	<p>Le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...)</p> <p>Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et pourront relever accessoirement de marchés de pays membres de l'OCDE, à condition que les titres soient libellés en euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.</p> <p>La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs, notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un même émetteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non noté ou de notation inférieure à A (notation</p>

Aviva Investors France 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris
Tél. 01 76 62 90 00 - Fax 01 76 62 91 00 - www.avivainvestors.fr

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10 293 750 € - RCS Paris 335 133 229
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114

	<p>agence indépendante de notation), ou jugé équivalent selon la société de gestion, est limitée à 3% maximum de l'actif net.</p> <p>Par ailleurs, la détention de titres de créance non notés (par une agence indépendante de notation) ou de notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 5% maximum de l'actif net.</p> <p>Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.</p>	<p>Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), ou jugé équivalent selon la société de gestion, est limitée à 3% maximum de l'actif net.</p> <p>La détention de titres émis par des émetteurs publics non notés ou de notation inférieure à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), ou jugé équivalent selon la société de gestion, est limitée à 20% de l'actif net.</p> <p>Par ailleurs, la détention de titres de créance non notés (par une agence indépendante de notation) ou de notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 5% maximum de l'actif net.</p> <p>Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.</p>
Instruments dérivés	<p>Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés tels que des futures, des options sur actions, des swaps ainsi que des Total Return Swaps (TRS) classiques sur des indices ou paniers actions ou obligataires (tels que les indices Eurostoxx ou Iboxx). Lorsqu'il a recours aux TRS, dans un contexte sans visibilité, le gérant peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.</p> <p>Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré.</p> <p>Ces opérations seront réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, ▪ dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés de taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect de la fourchette de sensibilité telle que précisée par ailleurs, ▪ de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les taux. 	<p>Le FCP pourra recourir à des instruments dérivés tels que des futures, des options sur actions, des swaps ainsi que des Total Return Swaps (TRS) classiques sur des indices ou paniers actions ou obligataires (tels que les indices Eurostoxx ou Iboxx). Lorsqu'il a recours aux TRS, dans un contexte sans visibilité, le gérant peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.</p> <p>Ces instruments dérivés sont négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré.</p> <p>Ces opérations seront réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et sur les devises, ▪ dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés de taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect de la fourchette de sensibilité telle que précisée par ailleurs, ▪ de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux et sur les devises.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relative à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de votre FCP. Vous pourrez obtenir le prospectus sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France - Service Juridique
24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris (France)
Email : Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com.

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.afer.asso.fr

Nous vous prions d'agréer, chère cliente, cher client, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE